CRÉDITS D’IMPÔTS ET AIDES POUR L'INSTALLATION DE FENÊTRES

jeu 05/07/2018 - 10:00

Source Baticopro.com

Isolations phonique et thermique sont les principales raisons pour lesquelles les copropriétaires souhaitent généralement changer le vitrage de leurs fenêtres. Dans un projet de rénovation énergétique du bâtiment, lorsque celui-ci est encore équipé de fenêtres simple vitrage, les déperditions énergétiques sont en effet comprises entre 15 et 20 %. L’investissement n’en est toutefois pas des moindres, puisqu’un mètre carré de double vitrage peut coûter entre 100 et 300 euros. Quant aux fenêtres triple vitrage, elles sont, au minimum, 50 % plus chères. Plusieurs aides sont cumulables pour procéder à l’installation de fenêtres double vitrage et triple vitrage dans les logements d’une copropriété. Si plusieurs copropriétaires ont le projet de changer leurs fenêtres, il peut être relativement intéressant de réaliser un projet groupé afin de globaliser et optimiser les dépenses et la durée des travaux.

Le crédit d’impôt 2018

Du 1er janvier au 30 juin 2018, le remplacement de fenêtres simple vitrage par des fenêtres double ou triple vitrage, dont les performances en termes d’isolation thermique et phonique sont bien meilleures, peut donner droit à un crédit d’impôt. Cela fait partie des choses mises en place par la loi relative à la transition énergétique. Cette aide vise ainsi à soutenir les projets permettant de faire des économies d’énergie. En effet, renforcer l’isolation du vitrage permet de faire de réelles économies de chauffage en hiver et permet aussi de mieux isoler le logement contre le chaud en été et, ainsi, de limiter les besoins en climatisation

.

Attention toutefois, **les fenêtres seront exclues du crédit d’impôt à partir du 30 juin 2018**. Il est toutefois de 15 % pour tous les travaux réalisés avant cette date.

Lire la suite sur baticopro